FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 26 Octobre 2022

A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « MAXULA GESTION »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire *MAXULA GESTION*,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque **« FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES »** qui comprennent le bilan au **31 décembre 201**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **12.625.411DT** et une valeur liquidative égale à **958,213 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque **« FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES »** au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de

F.M.B.Z KPMG TUNISIE est une Société Anonyme de droit Tunisien,
membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une coopérative de droit Suisse.

Capital social : 900 000 DTN
Matricule fiscal : 810663 T/A/M/000
Identifiant Unique RNE : 810663T

placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque **«FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES»** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque **«FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES»**.
A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS AU 31.12.2021

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
AC 1 - Portefeuille titres	AC1	**12 718 225**	**12 841 156**
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 164 834	11 632 588
b - Obligations et valeurs assimilées		1 178 000	1 178 000
c - Autres valeurs		375 391	30 567
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	**99 436**	**100 249**
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		99 436	100 249
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	**32 303**	**0**
AC 4 - Autres actifs		**0**	**0**
TOTAL ACTIFS		**12 849 964**	**12 941 404**
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	205 166	289 709
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	19 386	7 992
TOTAL PASSIFS		**224 553**	**297 701**
CP 1 - Capital	CP 1	**12 189 478**	**12 024 586**
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	**435 933**	**619 117**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		619 117	828 970
b - Sommes distribuables de l'exercice		-183 184	-209 853
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
ACTIF NET		**12 625 411**	**12 643 703**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		**12 849 964**	**12 941 404**

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

Etat de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Revenus du portefeuille titres	PR 1	**112 476**	**99 056**
a- Dividendes		54 849	98 988
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 303	0
c - Revenus des autres valeurs		25 323	68
Revenus des placements monétaires	PR 2	4 197	3 180
Total des revenus des placements		**116 672**	**102 236**
Charges de gestion des placements	CH 1	**-290 120**	**-303 759**
REVENU NET DES PLACEMENTS		**-173 448**	**-201 523**
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-9 736	-8 330
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**-183 184**	**-209 853**
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**-183 184**	**-209 853**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-56 905	-556 334
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		221 798	6 460
Frais de négociation		-1	-1
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**-18 292**	**-759 728**

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

Etat de variation de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	**-18 292**	**-759 728**
a - Résultat d'exploitation	-183 184	-209 853
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-56 905	-556 334
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	221 798	6 460
d - Frais de négociation de titres	-1	-1
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**0**	**0**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**0**	**0**
a- Souscriptions	**0**	**0**
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats	**0**	**0**
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-18 292**	**-759 728**
ACTIF NET		
a- en début d'exercice	12 643 703	13 403 432
b - en fin d'exercice	12 625 411	12 643 703
NOMBRE DE PARTS		
a- en début d'exercice	13 176	13 176
b - en fin d'exercice	13 176	13 176
VALEUR LIQUIDATIVE	**958,213**	**959,601**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	**-0,14%**	**-5,67%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11Février 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 20.040.000 réparti en 20.000 parts Aet 40 parts B de 1.000 DT chacune. Il a été souscrit et clôturé à hauteur de 13.176.000 DT libérés totalement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.
Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01er Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce du 10.06.2020 au 31.12.2020.
En 2021, la retenue à la source libératoire de 20% a été généralisée à tous Is revenus de capitaux mobiliers.

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2021**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.
La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 12.718.225DT et se détaille comme suit :

FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- values potentielles/ Intérêts courus	Valeur au 31.12.2021	% des actifs	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							
Sociétés cotées							
OFFICE PLAST	542 728	1 320 801	-387 309	933 492	10,46%	10,02%	Cours moyen pondéré
SANIMED	219 298	999 999	-510 964	489 035	7,92%	7,59%	
Total sociétés cotées		**2 320 800**	**-898 273**	**1 422 527**	**18,38%**	**17,61%**	
Sociétés non cotées							
NOUR AGRICOLE	40 000	400 000	0	400 000	3,17%	3,04%	Dernière transaction
POLYMED	70 000	700 000	0	700 000	5,54%	5,31%	Dernière transaction
MED ENVIRONNEMENT	10 000	100 000	38 100	138 100	0,79%	0,76%	Valeur Mathématique
GALLIEN PHARMA	195 000	1 950 000	0	1 950 000	15,45%	14,80%	Dernière transaction
STIP	1 000 000	1 000 000	-520 000	480 000	7,92%	7,59%	Valeur Mathématique
GALVAMETAL	9 500	950 000	0	950 000	7,52%	7,21%	Valeur d'acquisition
ESAT	3 200	320 000	-320 000	0	2,53%	2,43%	Valeur d'acquisition avec décote 100%
SKAN AGRO	6 000	600 000	0	600 000	4,75%	4,55%	Dernière transaction
AERO TUNISIA	14 000	1 400 000	-700 000	700 000	11,09%	10,63%	Valeur d'acquisition avec décote 50% (Garantie Sotugar)
ALUMENAGE	126 944	1 375 000	1 163 880	2 538 880	10,89%	10,44%	Dernière transaction
Total sociétés non cotées		**8 795 000**	**-338 020**	**8 456 980**	**69,66%**	**66,75%**	
OPCVM							
MAXULA PLACEMENT SICAV	12 209	1 270 220	15 107	1 285 327	10,06%	9,64%	Valeur liquidative
Total OPCVM		**1 270 220**	**15 107**	**1 285 327**	**10,06%**	**9,64%**	
SOUS.TOTAL 1		**12 386 020**	**-1 221 186**	**11 164 834**	**98,10%**	**94,00%**	
b- Obligations et valeurs assimilées							
OCA SKAN AGRO	2 780	278 000	0	278 000	2,20%	2,11%	Coût amorti
OCA MED ENVIRONNEMENT	40 000	400 000	0	400 000	3,17%	3,04%	
OCA ALUMENAGE	50 000	500 000	0	500 000	3,96%	3,79%	
SOUS.TOTAL 2		**1 178 000**	**0**	**1 178 000**	**9,33%**	**8,94%**	
c- Autres valeurs							
CCA NOUR AGRICOLE		150 000	10 877	160 877	1,19%	1,14%	Coût amorti
CCA SKAN AGRO		200 000	14 514	214 514	1,58%	1,52%	Coût amorti
SOUS.TOTAL 3		**350 000**	**25 391**	**375 391**	**2,77%**	**2,66%**	
TOTAL 1+2+3		**13 914 020**	**-1 195 795**	**12 718 225**	**110,21%**	**105,60%**	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 99.436DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
a - Placements monétaires	**0**	**0**
b - Disponibilités		
Dépôt à vue		
Placement dépôt à vue	99 431	99 897
Intérêts courus sur dépôt à vue	6	440
Retenue à la source sur dépôt à vue	-1	-88
Total	**99 436**	**100 249**

AC 3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 32.303 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Intérêts à recevoir/OCA ALUMENAGE	32 234	0
Intérêts à recevoir/OCA MED ENVIRONNEMENT	69	0
Total	**32 303**	**0**

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021**à 205.166DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire à payer	175 096	258 713
Rémunération du dépositaire à payer	30 070	30 996
Total	**205 166**	**289 709**

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2021**à19.386DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021	Au 31.12.2020
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 124	6 725
Redevance CMF à payer	1 262	1 267
Retenue à la source à payer	10 000	0
Total	**19 386**	**7 992**

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

Capital au 31 Décembre 2020	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31 Décembre 2021	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de parts	13 176
Nombre de porteurs de parts	20

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Montant Fin de période au 31.12.2020	**12 024 586**	**12 024 586**
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	**164 892**	**600 825**
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-56 905	-56 905
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	221 798	221 798
Frais de négociation	-1	-1
Sommes distribuables des exercices antérieurs		619 117
Sommes distribuables de l'exercice		-183 184
Montant Fin de période au 31.12.2021	**12 189 478**	**12 625 411**

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2021**au **31.12.2021**à112.476DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
a- Dividendes		
Dividendes sur titres OPCVM		
Maxula Placement SICAV	44 685	58 013
Dividendes sur actions		
OFFICE PLAST	10 164	6 975
SMC	0	34 000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts courus sur OCA	40 379	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur OCA	-8 075	0
c - Revenus des autres valeurs		
Intérêts courus sur CCA	31 654	85
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CCA	-6 331	-17
Total	**112 476**	**99 056**

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2021**au **31.12.2021**à 4.197DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Dépôt à terme		
Intérêts échus		
Intérêts échus sur dépôt à terme	0	3 063
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à terme	0	-613
Dépôt à vue		
Intérêts échus		
Intérêts échus sur dépôt à vue	5 589	490
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-1 118	-98
Intérêts courus		
Intérêts courus sur dépôt à vue	-435	422
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	87	-84
Régularisation Commissions Bancaires	73	0
Total	**4 197**	**3 180**

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2021**au **31.12.2021**à290.120DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2021 Au 31.12.2021	Du 01.01.2020 Au 31.12.2020
Rémunération du gestionnaire	275 096	288 713
Rémunération du dépositaire	15 024	15 046
Total	**290 120**	**303 759**

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2021**au **31.12.2021** à9.736DT et se détaille comme suit :

Désignation	**Du 01.01.2021 Au 31.12.2021**	**Du 01.01.2020 Au 31.12.2020**
Honoraires du commissaire aux comptes	8 124	6 725
Redevance CMF	1 267	1 264
Commissions bancaires	207	218
Impôts et taxes	135	120
Droit de timbre	3	2
Total	**9 736**	**8 330**

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2021	*31.12.2020*	*31.12.2019*	*31.12.2018*
Revenus des placements	8,855	7,759	21,661	38,645
Charges de gestion des placements	-22,019	-23,054	-19,307	-10,773
Revenus nets des placements	**-13,164**	**-15,295**	**2,354**	**27,871**
Autres produits	0	0	0	0
Autres charges	-0,739	-0,632	-0,699	-0,719
Résultat d'exploitation (1)	**-13,903**	**-15,927**	**1,656**	**27,152**
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	**-13,903**	**-15,927**	**1,656**	**27,152**
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-4,319	-42,223	5,754	-51,545
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16,834	0,49	0	0,023
Frais de négociation	0	0	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	**12,515**	**-41,733**	**5,754**	**-51,523**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	**-1,388**	**-57,66**	**7,41**	**-24,37**
Résultat non distribuable de l'exercice	**12,515**	**-41,733**	**5,754**	**-51,523**
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	**12,515**	**-41,733**	**5,754**	**-51,523**
Régul sur souscriptions de l'exercice	0	0	0	-0,07
Valeur liquidative	**958,213**	**959,601**	**1 017,26**	**1 009,85**
Charges de gestion/ actif net moyen	**2,30%**	**2,33%**	**1,90%**	**1,06%**
Autres charges / actif net moyen	**-0,07%**	**0,06%**	**0,07%**	**0,07%**
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	**-1,45%**	**-1,61%**	**0,16%**	**2,66%**

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MAXULA JASMIN** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

a) 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
b) 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.